

12 Faits divers & Justice

Interview de l'ancien procureur de l'éphémère Tribunal spécial chargé de la répression de la délinquance financière et économique

Sidonie Flore Ouwe : "Un palais de justice est inviolable"

Propos recueillis par Olivier NDEMBI & COE
Libreville/Gabon

Le lundi 29 février dernier, à la suite d'une polémique née de l'occupation par les agents de l'Agence gabonaise de sécurité alimentaire (Agasa) de l'immeuble abritant les services des juridictions spéciales, créées par une ordonnance retoquée par la Cour constitutionnelle, onze fonctionnaires de l'Agasa sont interpellés et placés en garde à vue pendant quatre jours à la police judiciaire. Mise en cause dans ces arrestations dont elle se défend, en rappelant toutefois que sa fonction "n'est pas annulée", l'ancien procureur de Libreville livre sa part de vérité sur ces faits dont elle affirme avoir été "choquée psychologiquement".



Photo : COE

Sidonie Flore Ouwe : "On attend sur place".

L'union. Madame Ouwe, pourquoi avoir fait placer en garde à vue les agents de l'Agasa ?

Sidonie Flore Ouwe : Au sujet de leur garde à vue, il faut voir avec le procureur en exercice. Parce qu'il y a une confusion. C'est le procureur en exercice Ndong Essame qui envoie la Bir (Brigade d'intervention rapide, NDLR), c'est lui qui a le droit d'ordonner la mesure de garde à vue et à la plénitude de lever cette garde à vue, ça ne peut pas être Mme Ouwe, qui n'a même pas été entendue. Pour la petite histoire, sachez que lorsqu'il y a une infraction soupçonnée, lorsqu'il y a un fait qui peut être qualifié de délit ou crime, même en l'absence de tout plaignant, le procureur de la République qui est garant du maintien de l'ordre, peut s'auto-saisir, parce que la loi le prévoit et parce qu'il est le défenseur de la société.

Vous étiez présente sur les lieux, expliquez-nous ce qui s'est passé...

- J'étais à Paris lorsque mon procureur général m'appelle pour me dire qu'il aurait appris que les agents de l'Agence gabonaise de la sécurité alimentaire veulent occuper nos locaux...

Ce n'étaient plus les vôtres, puisque l'ordonnance qui crée votre juridiction a été retoquée par la Cour constitutionnelle.

- Nous demeurons toujours des magistrats et avons été affectés en ces lieux. Le ministère du Budget a loué ces locaux pour le ministère de la Justice, donc pour les juridictions spéciales qui vont exister. Certes, l'ordonnance a été annulée, mais la loi organique est suffisamment avancée. Mme Ouwe n'est pas seule, il y a 96 magistrats qui y sont affectés. Le Conseil supérieur de la magistrature ne s'est pas tenu, pour respecter le parallélisme des formes et des procédures. C'est lui qui doit nous envoyer dans d'autres juridictions. Ce n'est pas une décision de justice. Donc, on est en ces lieux, le chef nous demande d'attendre, on attend sur place...

Pour quoi faire ?

- Nous avons mis en place des séances de travail qui se tiennent trois fois par semaine dans les spécificités de nos matières et non dans le cadre du Tribunal spécial. Nous attendons la décision des autorités. Nous avons été affectés par le Conseil supérieur de la magistrature au sein des juridictions spéciales où la procédure a été biaisée et annulée. Mais cela ne veut pas dire que les juridictions ne vont plus exister.

Oui, mais les agents de l'Agasa ne sont tout de même pas venus d'eux-mêmes, ils y ont été envoyés par le Patrimoine...

- Le Patrimoine n'est pas celui du père ou de la mère de quelqu'un, c'est le Patrimoine de l'État. Je suis magistrat, au service de l'État. Le Patrimoine a du travail à faire. Ce travail doit se faire conformément à la loi. Ce n'est pas parce que je suis au Patrimoine que je peux me permettre de décider contre les principes fondateurs de l'État. Ce n'est pas parce que je suis magistrat que je peux me permettre, à titre personnel, de prendre des décisions foulant aux pieds les lois qui régissent ma profession.

Venez-en aux faits. Qu'avez-vous fait à l'annonce de l'occupation des locaux par les fonctionnaires de l'Agasa ?

- J'ai essayé de joindre le Garde des Sceaux, je n'arrivais pas à l'avoir. Je suis rentrée en contact avec le directeur général du Budget, qui est le chef de service du Patrimoine. Il me dira qu'il ne connaît rien de tout ça et que ça ne pouvait pas se faire puisque l'administration est écrite. Je rentre donc samedi. Entre-temps, et en raison de la rumeur persistante, le procureur général qui est mon chef avait pris des dispo-

sitions en fermant les portes, parce que nous avons des dossiers du tribunal du Commerce et des prud'hommes sur place. Il a ensuite laissé la clé avec le gardien en lui disant qu'il n'y a qu'aux collègues qu'il devait remettre celle-ci. Quand les gens de l'Agasa sont arrivés, ce type a pensé que c'était des magistrats, donc a libéré la clé. Ils sont allés s'installer. Si vous y allez, il y a des salons que nous avons transformés en salle d'audiences. Et d'ailleurs, c'est un palais de justice. Ils ont commencé à transporter les effets dimanche. Je ne connais pas les gens de l'Agasa. Si on doit s'intéresser à quelqu'un ou encore avoir des informations de cette situation, c'est auprès du service du Patrimoine ou au ministère du Budget. Nous sommes tous agents de l'État. Sauf qu'il y a un service qui doit faire un travail, mais qui s'est peut-être fourvoyé. Nous sommes entrés en contact avec le directeur du Patrimoine. Lundi, il est venu à notre palais de justice et nous dira que les agents de l'Agasa devront d'abord rester là provisoirement. Or, un palais de justice est inviolable. Dans quel pays au monde avez-vous vu une autre administration venir dans un palais de justice ? Le directeur du Patrimoine dira qu'il ne savait pas que ça ne se passe pas comme ça. A moi de lui dire : pourquoi ne vous êtes-vous pas rapprochés de mes collègues chefs ? D'ailleurs, un des magistrats, Olivier Nzaou, procureur adjoint, a été évacué en Belgique.

Que voulez-vous dire ?

- Lorsqu'il rentre, il trouve des jeunes dames dans le bureau. Il leur a dit qu'elles ne pouvaient pas rester là parce que c'était son bureau. Alors, les dames se sont retirées sans problème. Il y a des agités qui sont arrivés pour dire qu'ils ne partent pas d'ici, lui c'est

qui, qu'il nous rende les clés. Ils ont commencé à le bousculer. "Tu ne sors pas d'ici !", disent-ils à Olivier Nzaou. Moi je ne pouvais pas savoir, puisque j'étais dans le premier bâtiment. On entendait : « vous ne sortez pas d'ici ! ». Lorsque je demande ce qui se passe, on me fait savoir que les agents de l'Agasa ont séquestré le procureur adjoint et qu'il sont en train de le bousculer. Alors qu'il a déjà des problèmes au niveau du cœur, ils n'ont fait qu'aggraver son cas. J'ai alors dit au directeur du Patrimoine d'aller récupérer mon collègue. Je leur ai dit que ce n'est ni de votre faute ni de la nôtre, c'est la faute du Patrimoine, laissez-le régler cette situation. J'ai informé le procureur général qui était dans la zone d'Owendo. Pris de peur, il m'a dit qu'il arrivait. Je lui ai rappelé de ne pas oublier d'informer le Garde des Sceaux. Le directeur du Patrimoine est donc monté à l'étage pour aller chercher mon collègue. Ils lui ont dit que lui aussi ne sortira pas avant de leur avoir trouvé un local. J'ai demandé à mon cordon de sécurité de me permettre d'entrer dans les locaux et j'ai essayé de discuter avec ceux qui m'ont reconnue pour leur dire de ne pas faire ce qu'ils sont en train de faire, et que ça va leur desservir. Ils m'ont dit qu'ils s'en foutaient, que nous n'existons plus. Je leur ai demandé de libérer le collègue ainsi que le directeur du Patrimoine.

Avez-vous été entendue ?

- Celui qui semblait être le responsable a retroussé les manches en vue d'en découdre avec le procureur adjoint. J'ai pris peur. Dieu merci, nous sommes sortis de là. Et pendant que j'étais en train de prendre les marches d'escalier, mon téléphone a retenti, j'avais en ligne le procureur Ndong Essame qui m'a demandé ce qui se passait. Je lui ai fait état de la situation tout en lui précisant que le procureur adjoint allait mal. Il m'a dit qu'il envoie la Brigade d'intervention rapide (BIR). C'est ainsi que la police est arrivée. Il y avait des colonels, notamment le préfet de police adjoint, Eric Moussavou. Ils ont demandé à monsieur Nzaou s'il pouvait reconnaître les gens qui l'ont agressé. Il a dit oui. Ils sont allés et moi, je suis restée dans le bureau avec le directeur du Patrimoine et le directeur général adjoint de l'Agasa. Le colonel Moussavou est arrivé pour s'enquérir de la situation, tout en signifiant qu'il avait été envoyé par la haute autorité. Je lui ai dit de demander au directeur du Patrimoine plus d'explications parce que c'est lui la cause de cette situation. Nous occupons ces bâtiments et c'est un palais de justice. N'importe qui ne peut pas venir ici n'importe comment. Si on nous notifie de libérer parce que, effectivement, c'est pour l'État, qui peut loger qui il veut, mais l'État a l'obligation de loger tous les fonctionnaires. Donc, le colonel a demandé au directeur de l'Agasa de lui donner le document qui leur permet de s'installer dans ces locaux. Il lui a

répondu qu'il n'a pas le document. Et lorsqu'il regarde du côté du directeur du Patrimoine, ce dernier lui réitère la même chose. Grand fut mon étonnement. Et au directeur du Patrimoine de dire qu'il voulait d'abord les mettre là provisoirement. Le colonel lui a demandé si ses chefs étaient au courant, il a répondu par l'affirmative, en précisant qu'il avait envoyé une correspondance au directeur général qui n'avait pas encore répondu. Mais s'il n'a pas encore répondu, comment tu as fait pour dire à ces gens d'aller s'installer ? Lui demande-t-il. Il répond qu'ils devaient être expulsés et on s'est dit que dès que les services des Nations unies, installés non loin du lieu de l'immeuble qu'on occupe, vont libérer les lieux, ils seront installés là-bas. Mais en attendant, il voulait d'abord les mettre là. Ce n'est pas une République bananière, il y a quand même un minimum de règles à respecter.

Et vous avez donc ordonné l'arrestation des agents ?

- Pendant que nous parlions, le préfet de police adjoint avait interpellé les plus agités, qui m'injurieraient. J'avoue que c'est un problème d'éducation. Je n'ai jamais vu, dans aucun pays au monde, où on habille un procureur en exercice avec autant d'injures. Je suis encore procureur de la République, ma fonction n'est pas annulée. Si on annule ma fonction, les choses doivent revenir en l'état. Les magistrats sont des personnes sages. Si les choses doivent revenir en l'état, je récupère mon ancien poste. Nous n'agissons pas comme les autres fonctionnaires. Il y a une institution, le Conseil supérieur de la magistrature, qui règle nos problèmes. Si on annule et que les choses reviennent en l'état, cela veut dire que je repars là-bas (au parquet de Libreville, NDLR) et que les autres récupèrent leurs postes. Or, dans la situation qui a été créée, il y a des magistrats qui ont eu des promotions. Ils ne peuvent plus être en l'état, en raison des droits acquis. Voilà très exactement ce qui s'est passé.

Qu'est-il advenu de votre collègue Nzaou ?

- M. Nzaou a été évacué ce même lundi en Belgique et ne pouvait pas être entendu. Mardi, il n'était pas là. Jusqu'au moment où je vous parle (mardi 8 mars, NDLR), Nzaou est toujours en Belgique. Je prends des nouvelles chaque jour. Il faudrait que nous apprenions à cultiver la notion de la responsabilité dans ce pays. Mais j'apprends que Mme Ouwe s'oppose à une décision administrative, sans avoir pris le soin d'apporter cette décision. Que je faute dans l'exercice de mes fonctions, je ne suis pas à l'abri des critiques, mais qu'on vienne m'habiller de quelque chose que je ne connais pas, je suis quand même en droit de me défendre.